



**Procès-verbal de la réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux de la
Collectivité européenne d'Alsace
du 27 octobre 2022**

ORDRE DU JOUR

Étaient inscrits à l'ordre du jour de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Collectivité européenne d'Alsace les cinq points suivants :

- Examen du Rapport d'activité 2021 de la Régie de production d'électricité (régie dotée de l'autonomie financière),
- Examen du Rapport d'activité 2021 de l'Abattoir de Cernay (délégation de service public),
- Examen du Rapport 2021 du Réseau numérique haut-rhinois (délégation de service public),
- Examen du Rapport d'activité 2021 du Restaurant et de la librairie du Château du Haut-Koenigsbourg (délégation de service public),
- Examen du Rapport d'activité 2021 du Parc travaux d'Erstein (régie dotée de l'autonomie financière).

PARTICIPATIONS

Invités à cette réunion à l'appui de son ordre du jour, outre Mme Isabelle DOLLINGER, Présidente de la CCSPL, ont participé :

➤ les Conseillers d'Alsace membres de la Commission :

- Mme Marie-France VALLAT, Conseillère d'Alsace, en visioconférence,
- M. Lucien MULLER, Conseiller d'Alsace, en présentiel,

➤ les représentants des associations membres de la Commission :

- Mme Marie-José CAILLER, Présidente de la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est, en visioconférence,
- Mme Catherine MILLION-HUNCKLER, Attachée de Direction au sein d'Alsace Destination Tourisme (ADT), en présentiel,

- Mme Emmanuelle DAVIAU, Déléguée générale de l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique d'Alsace (URSIEA), en présentiel,
- M. Damien NOACCO, Responsable du développement entreprises et territoire Bas-Rhin Sud au sein de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA), en présentiel,
- M. Piero CALVISI, Directeur de la Fédération Des Maisons de Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC Alsace), en visioconférence,

➤ les personnes qualifiées, représentantes des services de la Collectivité européenne d'Alsace :

- M. Thierry CUENOT, Directeur pilotage stratégique et performance, et M. Nicolas HESTIN, Chargé de mission contrôle de gestion, au sein de la Direction du Pilotage Stratégique et de la Performance, pour le dossier Régie de production d'électricité du Haut-Rhin,
- M. Thierry SAUTIVET, Chargé de mission au sein du Service Foncier, Agriculture et Sylviculture, et M. Christophe BITSCH, Président de la S.A.S. Abattoir de proximité du Haut-Rhin, pour le dossier Abattoir de Cernay,
- M. Christophe PAYEN, Chargé de mission Coordination et Revitalisation et grands Projets et M. Benoit DE DINECHIN, Directeur délégué de la Société Haut-Rhin Telecom, pour le dossier Réseau numérique du Haut-Rhin,
- Mme Marie-Christine RUFFENACH, Déléguée de la Direction Culture et Patrimoine auprès de la Direction du Château du Haut-Koenigsbourg,
- M. Christian SCHERLEN, Directeur du Parc travaux d'Erstein,
- M. Lionel ALFONSI, membre de la Direction des Affaires Juridiques, en charge du secrétariat de la Commission et de l'organisation de la réunion.

PRÉSIDENCE DE LA RÉUNION

Mme Isabelle DOLLINGER est Présidente de la CCSPL, désignée en cette qualité par arrêté n°2021-187-DAJ du 13 juillet 2021 de M. Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

M. MULLER ouvre la séance, prend acte de l'accord des membres de la Commission pour l'enregistrement de la réunion pour les besoins du procès-verbal, propose un tour de table des membres et des personnes qualifiées participant à la réunion en présentiel et en visioconférence, énonce les cinq points inscrits à l'ordre du jour et donne la parole aux intervenants.

1- Examen du Rapport d'activité 2021 de la Régie de production d'électricité (régie dotée de l'autonomie financière)

M. CUENOT explique que l'année 2021 a été la dernière année d'exploitation classique de la régie d'électricité, créée en 2014.

Elle gère 7 centrales hydroélectriques (turbines installées sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé) et 4 sites photovoltaïques installés sur les collèges.

Avec la création de la CeA, on va faire entrer dans la régie la totalité du plan photovoltaïque initié par le Département du Bas-Rhin et, à très court terme, 11 collèges seront équipés de panneaux.

La cible, en l'état des installations, est d'atteindre la moyenne de 100 kW-crête¹ par installation. Le projet est ambitieux puisque, à l'horizon 2025, l'objectif est d'atteindre 40 collèges équipés et, dans 5 ou 7 ans, d'équiper près de 140 collèges en installation photovoltaïque.

La difficulté technique à résoudre tient au choix qui a été fait sur la première partie des investissements : l'autoconsommation de tous les collèges. Or, étant donné que la production d'électricité est une activité dite marchande (soumise à une fiscalité), la régie doit prendre en charge les investissements, les charges de télésurveillance, la maintenance, et devra aussi assumer l'investissement neuf. Il s'agit donc aujourd'hui de déterminer le modèle économique qui rende réalisable cette étape importante.

Dès la prochaine réunion de la CCSPL, les résultats des premières intégrations de collège pourront être présentés.

M. CUENOT estime que ce n'est pas parce que les bénéfices de la régie sont soumis à l'impôt sur les sociétés qu'il faudrait viser un bénéfice faible. Sans pour autant chercher à maximiser les profits, il est important de ne pas se limiter, puisque le montant des bénéfices constitue la démonstration de l'efficacité du montage.

Mme VALLAT, présidente du Comité de pilotage (COPIL) photovoltaïque, estime qu'il faut équiper le maximum de bâtiments, à l'appui d'un modèle économique a minima équilibré, pour optimiser la production d'énergies renouvelables.

M. MULLER considère que, bien que la performance des panneaux augmente d'année en année, la superficie de panneaux pour atteindre 100 kW-crête reste de l'ordre de 500 à 800 m², ce qui peut constituer un poids trop important pour les structures-soutiens (toits des bâtiments) existantes et forcer à renoncer à certains projets.

Mme VALLAT rappelle que la réglementation du 6 octobre 2021 relève à 500 kW-crête la production maximale au lieu de 100 kW-crête par le passé. Elle estime qu'il faut donc dépasser les 100 kW-crête, puisque le surplus est revendu à un prix plus élevé, à savoir 9,8 centimes d'euros par kWh (6 centimes si la production est inférieure à 100 kW-crête). Mais elle estime que, si le surcoût des travaux à réaliser pour renforcer le parc de panneaux afin de dépasser ce seuil est trop important, il est sage parfois de savoir renoncer à dépasser ce seuil. Le nouveau COPIL photovoltaïque retiendra la méthode du cas par cas pour les études auxquelles il sera associé.

¹ Le kiloWatt-crête (kWc) est l'unité de mesure utilisée pour mesurer la puissance maximale qu'un panneau solaire est capable de fournir dans des conditions idéales.

M. CUENOT présente les résultats de la régie de 2021 :

Pour la production hydroélectrique :

Elle a été plus faible que d'habitude en raison, d'une part, de la chaleur estivale qui a limité naturellement les débits d'eau du canal et, d'autre part, le remplacement normal de pièces d'usure des turbines qui a nécessité l'immobilisation des installations.

M. HESTIN présente les niveaux de production des 7 turbines, indique que la puissance nominale (puissance maximale) oscille entre 37 et 55 kW par installation. Le coût d'investissement moyen d'une turbine est compris entre 250 000 et 300 000 €.

Il rappelle que la production est vendue à EDF et à VIALIS, à un prix contractuel de vente situé entre 0,103 €/kWh pour les 3 plus anciennes turbines et un peu plus de 0,13 €/kWh pour les plus récentes. Au total, la puissance nominale cumulée des 7 turbines atteint 343 kW. Depuis 2016, ces 7 microcentrales ont produit réellement plus de 8 GWh (8 millions de kWh).

Arriver à 100% de production théorique signifierait que le débit est parfait, qu'il n'y a pas de maintenance ni réparation à réaliser, etc., sachant que 80% est un niveau de production jugé très satisfaisant.

Pour 2021, selon les turbines, la production atteint entre 10% et 77% de leur production maximale théorique respective.

En comparant la production 2022 avec celle de 2021, on atteint une baisse globale de 10 % (en raison des pannes de l'automate de la turbine 46 de Munchhouse entraînant des arrêts intempestifs et globalement en raison de la baisse du débit annuel moyen).

Pour la production photovoltaïque :

Les travaux du Collège de Fessenheim, évoqués lors de la réunion de la CCSPL de l'an dernier, a permis d'augmenter la production du site.

Les surfaces de production par site sont présentées, ainsi que les prix de rachat situés entre 0,41 et 0,60 €/kWh par site, ces prix sont fixes.

M. MULLER fait remarquer que les prix actuels sont moins élevés.

M. CUENOT indique que le prix de vente des futures installations sera de 0,06 ou 0,098 €/kWh, alors que, dans le secteur privé, la production des mêmes nouvelles installations sera vendue à un prix plus élevé, ce que critique M. MULLER.

Mme VALLAT fait remarquer que l'avantage pour la régie d'utiliser deux sources d'énergie différentes est de bénéficier de rendements totaux plus lissés sur l'année : le photovoltaïque étant très productif l'été et les turbines l'étant en automne et au printemps, sans compter la régularité des débits sur un cours d'eau canalisé.

M. HESTIN indique que la puissance nominale cumulée des 4 sites est de 80 kW-crête, alors que la moyenne sera de 98 kW-crête pour les 21 premières futures installations à venir.

Il indique que la production a connu une baisse de 11 points par rapport à l'année précédente, en raison de dysfonctionnements (disjoncteurs...). Un premier audit a été réalisé et ont été préconisés d'importants travaux de réparation pour le site d'Illzach, lesquels ont été réalisés assez récemment pour remplacer la connectique et les onduleurs et pour lesquels les résultats sont attendus.

Pour le site de Fessenheim, en 2020, une remise à niveau (changement de technologie, de connectiques et suppression des parties défectueuses, donc sans remplacement, pour ne conserver que les parties fonctionnelles) a permis de passer de 77% à 84% de la production théorique maximale.

Mme VALLAT rappelle que la durée de vie des onduleurs est de l'ordre de 10 ans.

Elle rappelle que la régie permet d'assurer à la CeA la prise en compte à court terme des installations bas-rhinoises.

D'un point de vue comptable, M. HESTIN montre l'érosion du résultat net (8 k€ en 2021 au lieu de 32 k€ en 2020), liée aux mêmes raisons exposées précédemment (circonstances météorologiques, dysfonctionnements).

Ainsi, la baisse de résultat net de 25 000 € s'explique en très grande partie par la baisse de recettes de 30 000 €.

Aucun impôt n'a été payé par la régie en 2021 en raison d'un trop-perçu sur l'exercice précédent. Il devrait toutefois y en avoir en 2022.

Enfin, il faut souligner, le remboursement, par la régie à la CeA, d'une annualité de 125 000 € au titre de l'avance de 1,5 M€, consentie en 2015 par le Département du Haut-Rhin.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2021 de la Régie de production d'électricité.

2- Examen du Rapport d'activité 2021 de l'Abattoir de Cernay (délégation de service public)

M. SAUTIVET et M. BITSCH indiquent que l'année 2021 a été particulière, ce qui s'est ressenti sur les résultats présentés à la Commission.

L'abattoir multi-espèces (l'abattage des chevaux ayant toutefois été stoppé depuis 2020, en raison d'un équipement peu adapté à de trop rares approvisionnements) a été construit en 2006, pour protéger les surfaces enherbées du Haut-Rhin afin de conforter l'élevage et, ainsi, les filières courtes au service des éleveurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le site est dimensionné pour permettre au délégataire de service public, la SAS de gestion de l'Abattoir de proximité du Haut-Rhin, de réaliser 1 500 tonnes/an d'abattage et 435 tonnes/an de découpe, avec des prestations de mise en caissettes.

La société exploitante est composée notamment d'éleveurs, tous situés dans le Haut-Rhin.

L'abattoir compte 2 450 clients, répartis sur tout le Haut-Rhin et bien au-delà (Vosges) et 21 salariés.

M. BITSCH explique que le sursaut d'activité de la période de crise sanitaire a permis d'embaucher des intérimaires.

M. CALVISI pose la question des recrutements en 2022 et du manque de repères constatés par les recruteurs concernant le marché de l'emploi. M. BITSCH indique que les effectifs sont suffisants mais confirme la difficulté de recrutements : embauches courtes, parfois inférieures à la durée de période d'essai, embauche d'un salarié étranger.

Le tableau présentant l'évolution du tonnage de 2016 à 2021 montre une augmentation à partir de 2019 en raison du changement de Présidence et de Direction de la société en 2019, bénéfique pour l'organisation de l'exploitation, et de la modification temporaire des comportements des consommateurs pendant la crise sanitaire en 2020.

Pour 2021, le chiffre d'affaires de l'abattage suit logiquement la tendance de la production, en se plaçant à 1,390 M€.

Toujours pour 2021, la production de l'atelier de découpe (314,93 tonnes, contre 284 tonnes en 2020) et le chiffre d'affaires lié (510 294 € contre 458 620 € en 2020) suit aussi la même tendance à la hausse.

Mme VALLAT interroge sur l'éventuelle difficulté des éleveurs à nourrir leurs animaux. M. BITSCH explique que l'éleveur manquant de fourrage vendra ses animaux à un marchand de bestiaux qui fera abattre, en grande quantité, sur un autre site plus grand, alors que l'Abattoir de Cernay, qui répond à la demande de vente directe des mêmes éleveurs au titre du circuit court, ne ressent pas directement

ce phénomène sur l'abattage de fin d'année. En revanche, les animaux qui ont été abattus plus tôt ailleurs, ne seront pas abattus par l'Abattoir de Cernay, ce qui se ressentira indirectement plus tard, mais de façon lissée.

La taxe d'usage reversée par la société d'exploitation à la Collectivité, fixée par le contrat de délégation de service public, s'est élevée à 36 300 € en 2021. Ce montant est à comparer avec le montant annuel moyen de 40 000 € de fonctionnement consenti par la Collectivité sur les locaux et équipements structurels.

Investissement et fonctionnement compris, la CeA a consenti 84 669 € en 2021, soit sensiblement le même montant qu'en 2020.

Le très bon niveau de qualité sanitaire des équipements et des pratiques est confirmé, cette année encore, par les résultats des analyses quotidiennes des vétérinaires systématiquement présents sur site et des vérifications hebdomadaires réalisés par les services de la CeA.

Le site fait actuellement l'objet d'une opération d'extension et de diversification. Il a en effet été constaté que pour assurer le circuit court, la mise en caissettes de l'atelier de découpe, soumis à une concurrence de plus en plus forte, ne suffit plus. Il a été décidé d'augmenter la capacité de la zone de stockage (actuellement dimensionnée pour le plafond de 1500 tonnes d'abattage annuel), ainsi que celle des chambres froides. Il est également prévu d'installer un nouveau groupe froid, beaucoup moins énergivore, ainsi que des locaux permettant l'activité d'un atelier de transformation bouchère et de steaks hachés.

Les travaux devraient être terminés en mars 2023, pour un montant total de 2,6 M€TTC, dont 813 203 € de subvention et l'équivalent de 180 000 € en certificats d'économie d'énergie.

M. CALVISI demande si l'évolution du coût des matières premières a eu des conséquences sur le budget de l'opération. M SAUTIVET explique que le budget de l'opération est passé de 2,2 M€HT à 2,5 M€HT, sachant que cette hausse comprend les frais divers non prévus mais non liés à cette évolution des coûts ainsi que la révision contractuelle des prix.

Mme VALLAT demande si une installation d'autoconsommation électrique serait envisagée en posant des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment.

M. SAUTIVET explique que le surcoût d'une telle installation n'avait pas pu être intégré dans le budget de l'opération d'extension, dont le montant total était plafonné dès le départ.

M. BITSCH fait remarquer que l'augmentation des coûts d'électricité entre 2021 et 2022 va doubler (de 60 à 120 k€) et que cette augmentation représente précisément le montant du résultat net de la société en 2021. Quoi qu'il en soit, cet investissement ne serait pas assumé par l'exploitant mais par la collectivité propriétaire.

Mme VALLAT fait l'hypothèse que cet investissement pourrait être autorisé, par la Collectivité, à un tiers investisseur.

M. CALVISI interroge sur l'impact de l'augmentation du prix des énergies sur l'équilibre financier de la société exploitante.

M. BITSCH estime que les prix vont doubler l'an prochain (soit environ 240 k€) et explique que, en tant que société commerciale, l'exploitant n'a pas vocation à perdre de l'argent, mais que, en tant que délégataire de service public, elle n'a pas non plus vocation à faire d'importants bénéfices. L'Abattoir de Cernay propose les prestations de service les moins chères du Grand Est, en raison de l'effort de la société de ne pas demander à la Collectivité d'approuver d'importantes augmentations de tarifs sur les usagers.

Le nouveau groupe-froid, prévu en 2023 dans le cadre de l'opération d'extension, permettra de sensiblement réduire la consommation d'électricité.

Mme VALLAT explique que l'opération actuelle a vocation à rendre l'outil encore plus performant, en permettant la transformation de la viande hachée, prestation actuellement sous-traitée à Besançon par l'Abattoir de Cernay, comme le précise M. BITSCH.

M. BITSCH explique enfin que lors de la crise sanitaire et des fermetures des frontières avec l'Allemagne, beaucoup d'éleveurs se sont tournés vers l'Abattoir de Cernay et lui sont restés fidèles après avoir constaté une tarification assez similaire.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2021 de l'Abattoir de Cernay.

3- Examen du rapport 2021 du Réseau numérique haut-rhinois (délégation de service public),

M. PAYEN rappelle l'historique de la création du réseau numérique haut-rhinois en 2006, en vue de favoriser l'attractivité du territoire en matière de communications électroniques, là où les opérateurs n'avaient pas déployé leur propre infrastructure, et présente la configuration du réseau haut-rhinois.

M. DE DINECHIN présente la cartographie du réseau créé par la société délégataire de service public (DSP), Haut-Rhin Telecom (HRT), ainsi que les différentes technologies (ADSL et fibre optique directe de bâtiments identifiés dans le contrat de DSP) mises en œuvre par la société HRT.

Bien qu'il s'agisse de la dernière année de délégation, en 2021, la société HRT a continué à raccorder de nouveaux clients, à déployer de la fibre optique et a optimisé deux boucles de nœuds de raccordements (l'une dans l'axe de la Vallée de la Thur et l'autre le long du Rhin) pour permettre au réseau de supporter la demande supplémentaire de trafic et éviter toute saturation.

Pour autant, M. DE DINECHIN montre la diminution constante du nombre d'abonnés sur 2021 et plus particulièrement depuis 2014. Cette évolution à la baisse est tout à fait normale, en raison de l'évolution des technologies, les abonnés préférant bénéficier des solutions fibre jusqu'au domicile proposées par les fournisseurs d'accès internet plutôt que la solution ADSL grand public mise en œuvre par HRT.

M. DE DINECHIN présente les résultats pour 2021 de la commercialisation des différents services proposés par la société HRT en précisant la nature de ces services :

- les services DSL (réseau cuivre),
- les IRU et les locations, qui représentent les contrats de location de fibre consentie par HRT à des opérateurs (pour qu'ils développent eux-mêmes leurs services au grand public) ou aux entreprises (pour leurs propres besoins), souvent associés à des services de maintenance proposés par HRT,
- les services « Lan to Lan », constitués par les équipements activés par HRT, en hausse en 2021 et constituant le 2^{ème} meilleur service proposé en valeur (1,363 M€ en 2021) après les services DSL (2,07 M€ en 2021),
- les services d'hébergement d'équipements appartenant à d'autres opérateurs, dans les locaux créés par HRT au titre de la délégation de service public, en forte hausse en 2021 (+963%).

Le chiffre d'affaires total des services, est en forte baisse de 1,3396 M€ par rapport à 2020 (-31 %), en raison de la baisse de chiffre d'affaires des services DSL, ne s'élève plus qu'à 2,959 M€ en 2021.

Les charges d'exploitation en baisse de 545 000 € pèsent pour 2,794 M€.

Pour 2021, l'excédent brut d'exploitation, en baisse de 791 000 €, n'est plus que de 165 000 €.

Le résultat net, en baisse de 832 000 € par rapport à 2020, s'établit à -1,201 M€, ce qui s'explique, pour ces deux ratios, par la charge des amortissements des investissements, qui, de façon tout à fait normale, est particulièrement élevée lors de la dernière année d'exploitation d'un service (la délégation de service public ayant pris fin le 15 décembre 2021), puisque les investissements non-amortis pendant les dernières années de délégation doivent être totalement amortis au terme du partenariat.

Au terme contractuel de la délégation, le réseau numérique haut-rhinois a été versé dans le patrimoine de la Région Grand Est, laquelle, au travers de son propre réseau de télécommunications électroniques à très haut débit par fibre optique, permettra à son délégataire de service public, la Société ROSACE, de faire vivre et le faire évoluer vers la fibre.

Ce transfert n'a pas occasionné de suspension de service. L'audit technique, mené en concertation avec le délégataire régional, a confirmé le bon état et le bon transfert de ce réseau.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2021 du Réseau numérique du Haut-Rhin.

4 - Examen du Rapport d'activité 2021 pour l'exploitation commerciale du Château du Haut-Koenigsbourg (hors billetterie) (délégation de service public)

Mme RUFFENACH expose que le contrat de délégation de service public pour l'exploitation commerciale du Château a été conclu avec la Compagnie Alsacienne de Promotion en décembre 2021, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'année 2021 constitue une année particulière, à la fois en raison du début de cette exploitation et aussi en ce que presque la moitié de cette année a été tronquée pour cause de fermeture due à la crise sanitaire.

Pour autant, le chiffre d'affaires pour 2021 s'est élevé à 1 114 767 € HT, ainsi décomposé :

- 261 902 € HT pour l'exploitation du restaurant
- 29 563 € HT pour les banquets
- 246 263 € HT pour la boutique
- 210 907 € HT pour la librairie

Et au niveau du Pavillon :

- 296 940 € HT pour la restauration
- 48 755 € HT pour la boutique
- 20 437 € HT pour la librairie

Pour 2021, à défaut de comparaison possible avec une précédente année d'exploitation, Mme RUFFENACH présente les principaux indicateurs suivants :

- Restaurant : 26 051 clients avec un ticket moyen de 11,14 €
- Banquets : 1 125 clients avec un ticket moyen de 28,91 €
- Librairie : 11 646 transactions pour un ticket moyen de 19,70 €
- Boutique : 19 710 transactions avec un ticket moyen de 14,90 €
- Pavillon/restauration : 44 941 clients avec un ticket moyen de 7,23 €
- Pavillon/librairie : 3 646 transactions avec un ticket moyen de 6,04 €
- Pavillon/boutique : 7814 transactions avec un ticket moyen de 7,43 €

Dans le détail, concernant la restauration, le montant HT des achats Bio au restaurant a été de 12 052,52 €.

Le restaurant a accueilli 34 groupes, pour un panier moyen de 23,40 €.

Au Pavillon, le montant HT des achats Bio s'est élevé à 2.457,24 €.

Le restaurant et le Pavillon recherchent en permanence à favoriser les produits locaux et poursuivent cette démarche en 2022.

Tous les prélèvements alimentaires et sanitaires, effectués par la laboratoire EUROFIN en juin, septembre et décembre 2021, tant au restaurant qu'au Pavillon, ont été qualifiés de satisfaisants.

La Compagnie Alsacienne de Promotion (CAP) a investi pour équiper le Pavillon nouvellement réhabilité, notamment dans l'acquisition d'un four mixte à 6 niveaux, et conformément à son obligation contractuelle de service public, a signé un contrat de maintenance avec la société Equip'Bar pour son matériel professionnel de restauration.

Pour 2022, la CAP prévoit d'investir deux nouvelles armoires frigorifiques professionnelles pour remplacer celles vétustes installées dans la cave du Pavillon.

Le montant des aménagements pour 2021 s'élève à 25 122 € et représente 5,95% des autres achats.

Mme VALLAT demande des précisions concernant la nature des aménagements réalisés et le montant des investissements consacrés en 2021.

Mme RUFFENACH rappelle que, avant l'attribution de la délégation de service public à la CAP, cette société était déjà gestionnaire des services aujourd'hui proposés au public. Ainsi, la majeure partie des équipements était déjà sur place avant le 1^{er} janvier 2021. Les investissements, pour un total de 25 125 €, viennent seulement compléter les primo-investissements, au titre du réaménagement du Pavillon, ainsi que du renouvellement d'armoires frigorifiques.

Madame RUFFENACH expose le résultat des meilleures ventes de produits de restauration et de la librairie pour 2021.

Concernant la librairie, le délégataire s'est efforcé de poursuivre un objectif de librairie de référence en matière de culture régionale alsacienne, médiévale, architecturale, castrale et historique.

A ce titre, en 2021, la Compagnie Alsacienne de Promotion a développé son offre avec pour principale thématique le Moyen âge, notamment, en référençant une quarantaine de nouveaux ouvrages sur ce thème, a installé un pôle jeux de société pour tous les âges et tous les budgets et a développé un rayon alsatique avec plus d'une vingtaine de nouveaux titres en privilégiant les ouvrages d'éditions locales.

Pour 2022, les projets du délégataire sont les suivants :

- enrichir le fond de librairie existant en poursuivant cet objectif de « librairie de référence »,
- créer un pôle loisirs créatifs pour les enfants (actuellement en « construction »),
- développer le rayon consacré aux univers fantastiques et ésotériques,
- proposer des nouvelles références en matière de jeux de société.

Suite à la crise sanitaire, la boutique du Château et du Pavillon a rouvert au public en mai 2021. Elle a élargi sa gamme médiévale, artisanale, et de fabrication exclusivement française avec des céramiques médiévales et traditionnelles (reproductions d'après des modèles archéologiques et réalisés en collaboration avec des conservateurs de musées) et avec une sélection de verres historiques.

Sensible au développement durable, la boutique a considérablement développé son partenariat et augmenté ses achats auprès de l'entreprise SITAPHY (entreprise d'aide au retour à l'emploi des travailleurs handicapés et chômeurs de longue durée) qui réalise des jouets pour enfants en peuplier pour être le plus solide et léger possible, dans le cadre d'une démarche de développement durable. Ainsi, 1403 jouets en bois SITAPHY, gravés du bloc marque HK, ont été vendus en 2021.

En 2022, la boutique prévoit d'augmenter sa gamme de produits locaux (confitures artisanales locales, produits divers de la chocolaterie SCHALL, miel artisanal, bougies de fabrication alsacienne, etc.).

Concernant le personnel, le délégataire a rencontré des difficultés tenant à l'effectif affecté au restaurant, en raison de l'arrêt maladie du responsable et de l'absence de vaccination obligatoire de 5 personnels sur les 6, si bien que des intérimaires et des « extras » ont été mobilisés.

A noter que pour 2022, le délégataire a décidé d'embaucher une personne supplémentaire dès le mois d'avril au Pavillon et d'augmenter les salaires, lui permettant ainsi de proposer des conditions de travail plus favorables à l'équipe.

Mme RUFFENACH explique qu'à l'issue de l'exercice 2021, le résultat d'exploitation s'est avéré légèrement positif (+2,92%) et ce malgré l'ouverture tardive des espaces commerciaux et la crise sanitaire. A la demande de M. CALVISI, Mme RUFFENACH indique que ce montant s'élève à 1 130 394 €.

M. CALVISI demande s'il est possible de présenter les écarts entre les résultats constatés fin 2021 et les prévisions.

Mme RUFFENACH précise que le prévisionnel pour 2021 s'élevait à 1 193 938 €, il était supérieur de seulement 63 544 € par rapport au résultat d'exploitation.

Mme RUFFENACH indique que la librairie, à laquelle on peut accéder sans entrer dans le Château, met à la vente de ouvrages plutôt rares appréciés des touristes et des étudiants en histoire.

Mme MILLION-HUNCKLER estime que ce type de service est précisément ce que l'on peut attendre du Château. Cela relève de l'excellence d'un point de vue accueil touristique, avec une mention spéciale pour le niveau élevé de l'offre de la librairie, estimant que c'est très bien d'être sorti de l'offre basique trop fréquemment vue dans les boutiques de souvenirs. Idem pour les produits du terroir, avec notamment les partenariats mis en œuvre avec les viticulteurs locaux. Cette démarche est tout à fait conforme à la stratégie touristique qu'Alsace Destination Tourisme développe depuis quelques années.

M. CALVISI demande s'il existe une lecture du ratio nombre de visiteurs/nombre de clients des espaces commerciaux, considérant que cet indicateur serait intéressant à observer l'an prochain pour ce qui concerne l'attractivité des espaces commerciaux.

Mme RUFFENACH apporte les indications suivantes :

- Restaurant : 26 051 clients/280 604 visiteurs soit 9,28%
- Banquets : 1 125 clients/280 604 visiteurs soit 0,40%
- Librairie : 11 646 transactions/280 604 visiteurs soit 4,15%
- Boutique : 19 710 transactions/280 604 visiteurs soit 7,02%
- Pavillon/restauration : 44 941 clients/280 604 visiteurs soit 16,01%
- Pavillon/librairie : 3 646 transactions/280 604 visiteurs soit 1,30%
- Pavillon/boutique : 7814 transactions/280 604 visiteurs soit 2,78%

Mme CAILLER demande quels sont les modes d'accès au site par les visiteurs et usagers des services commerciaux.

Mme RUFFENACH indique que la voiture individuelle constitue le mode de déplacement privilégié. L'étude en cours sur l'accessibilité au Château depuis la plaine n'a pas encore livré ses conclusions. Une navette existe toutefois, depuis la Gare de Sélestat. Il s'agit d'une ligne du Réseau Fluo 67, gérée et financée par la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, qui dessert également la Montagne des Singes, la Volerie des Aigles, Kintzheim centre et Cigoland.

Mme MILLION-HUNCKLER précise que le Château du Haut-Koenigsbourg sera présent au Salon du tourisme et des voyages de Colmar du 11 au 13 décembre 2022, avec Alsace Destination Tourisme et le « Club des sites » qui réunit une cinquantaine de sites touristiques alsaciens.

L'idée de la prochaine réunion de la CCSPL au Château du Haut-Koenigsbourg est lancée.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2021 pour l'exploitation des services commerciaux du Château du Haut-Koenigsbourg.

5- Examen du Rapport d'activité 2021 du Parc travaux d'Erstein (régie dotée de l'autonomie financière),

M. SCHERLEN présente les activités du Parc travaux d'Erstein pour l'année 2021.

I - Le Parc et ses missions

Le Parc est un opérateur de travaux intervenant, d'une part, sur le patrimoine large de la CeA (son réseau viaire, ses pistes cyclables, les espaces naturels sensibles, ou encore les accès piétons du Haut-Koenigsbourg, le Champ du Feu) et, d'autre part, pour le compte des collectivités locales tierces dans le cadre de marchés publics, ce qui justifie le mode de gestion sous le régime de la régie dotée de l'autonomie financière et, en conséquence, la présentation de son rapport d'activité à la CCSPL.

L'intérêt pour la CeA est de bénéficier d'un service doté d'un savoir-faire très spécifique à l'interface entre les travaux publics, travaux environnementaux, travaux hydrauliques et travaux forestiers.

Le Parc dispose d'une expertise de près de 30 ans, grâce à son personnel expérimenté qui, au fil des chantiers réalisés, améliore sa connaissance des processus et des spécificités locales.

La CeA dispose aussi de la souplesse d'emploi d'un service en régie, permettant d'avoir recours à un service en interne en s'exonérant des délais inhérents aux procédures de marchés publics.

Enfin, la CeA bénéficie des multiples capacités opérationnelles du Parc, permettant de faire face aux indisponibilités d'entreprises pour de petites opérations ou pour faire face à des situations de crise, grâce aux dispositifs d'astreinte sur les routes départementales et aux astreintes hydrauliques sur le Canal de la Bruche.

II - Activités 2021

M. SCHERLEN présente la liste des familles de donneurs d'ordres qui traduit la multiplicité d'activités du Parc.

Le principal bénéficiaire est la CeA : on constate une augmentation des interventions en termes d'aménagements routiers, due à l'extension du territoire d'intervention du Parc, anciennement limité au Bas-Rhin et désormais étendu à une partie du Haut-Rhin, et à la croissance importante des travaux hydrauliques sur le Canal de la Bruche, liés au programme de restauration engagé par la CeA.

Les autres secteurs d'activités restent relativement stables, pour Archéologie Alsace ou la Région Grand Est (avec des interventions sur l'Ill domaniale).

M. SCHERLEN relève une baisse d'activité au titre des travaux GEMAPI, donc sur les cours d'eau, en 2020 et 2021, ce qui s'explique par des circonstances météorologiques (saison estivale très pluvieuse en 2021) et des circonstances environnementales (opération sur le Ried annulée en raison de la découverte tardive d'un habitat de papillons rares, imposant le report de l'opération à 2022).

Au bénéfice des collectivités tierces, les interventions restent importantes. Ce secteur d'activités traduit le maintien de l'ancrage territorial au service des petites communes et intercommunalités.

Sur le réseau routier et le réseau des pistes cyclables de la CeA, il s'agit de travaux traditionnels sur l'assiette (hors bande de roulement), les accotements, les talus, les fossés ou les cordons végétaux.

Le parc intervient aussi sur les opérations d'investissement lourdes, surtout au titre de mesures environnementales compensatoires inhérentes à de telles opérations, à l'exemple de la Déviation de Châtenois, pour laquelle le Parc a restauré un Mulbach qui se refermait, voire, disparaissait. En l'espèce, il s'agissait de recréer un lit propre avec des alluvions drainant, particulièrement favorables à la réintroduction d'espèces piscicoles et permettant de stabiliser les berges et d'éviter les érosions. A titre de cette opération, un effort a été consacré pour supprimer les plantes invasives (renouées du Japon) sur des emprises situées dans le périmètre étendu du chantier, avec traitement par éco-paturage ou par excavation, terrassement, réensemencement ou réimplantation des emprises.

Les opérations sur l'environnement et les espaces naturels sensibles constituent un axe fort de l'activité du Parc, ce qui représente sur l'année 2022 environ 1,1 M€HT de chiffre d'affaires, à comparer avec le chiffre d'affaires au titre des travaux sur les routes qui s'élève à 1,6 M€HT en 2022. Ainsi, le Parc a notamment pu intervenir sur le barrage d'Avolsheim situé sur le Canal de la Bruche pour dégager des embâcles en amont de l'ouvrage qui sert à réguler le débit transitant dans le Canal vers Strasbourg et procède à l'équilibrage des débits entre la Bruche non canalisée et le Canal.

En termes des travaux ruraux, représentant un chiffre d'affaires de 235 000 €HT en 2021, le Parc peut faire valoir, d'une part, sa connaissance des bans communaux et son retour d'expériences de plusieurs décennies avec certains maîtres d'ouvrage et, d'autre part, le réseau qu'il a tissé avec les associations foncières et les communes.

Concernant l'assainissement, le Parc assure le suivi des ouvrages, décliné sur le secteur des routes (suivi des bassins d'orage qui équipent les routes départementales, tel que les entretiens programmés, les corrections de dysfonctionnements ou les restaurations lourdes). L'activité sur les bassins d'orages représente 170 000 € en 2021. Cette activité sera en progression, puisqu'elle sera étendue sur les ouvrages du Département du Haut-Rhin et, à moyen terme, sur les ouvrages anciennement gérés par la DIR Est.

Le Parc assure aussi le contrôle traditionnel des ouvrages réalisés à la demande de collectivités tierces, dont le SDEA ou les intercommunalités dotées de la compétence assainissement. Cette activité, accréditée par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) imposant rigueur, amélioration continue, déontologie et impartialité régulièrement auditées, représente 565 000 € en 2021, à un niveau stable sur les 3 dernières années.

III – Le personnel

Ce pluralisme d'activités est porté quotidiennement par 46 agents dotés d'une ancienneté plutôt conséquente, avec peu de mobilité, mais avec les mêmes difficultés de recrutement que celles rencontrées par les autres entités techniques, ce qui contraint le Parc à proposer des collaborations avec des personnes peu expérimentées mais révélant un potentiel de progrès.

IV – Investissement dans le matériel

Les investissements dans le matériel sont gérés par la cellule gestion du matériel. En 2021, 440 000 €HT ont été consacrés au matériel (convois porte-char et véhicules de liaison), ce qui constitue un chiffre beaucoup plus élevé que les années précédentes.

V – Bilan financier de l'année 2021

Le résultat de fonctionnement, porté à 842 957 € en 2021 est très positif en comparaison des années précédentes, en raison, d'une part de la reprise d'activité après l'arrêt d'activités de 2020 et, d'autre part, d'un versement par l'Etat d'une somme de 277 000 € au titre des mesures de soutien après le confinement de mars-avril 2020 dû à la crise sanitaire.

En outre, les amortissements de matériels repris au Département du Haut-Rhin n'ont pas encore été inscrits au tableau d'amortissement et ne génèrent pas de charges, ce qui maximise les gains.

Le site d'Erstein comprend des biens immeubles vieillissants, qui n'ont pas donné lieu à de récents investissements, ce qui ne crée pas d'amortissements à ce titre.

Enfin, en raison de la création de la CeA, la clôture budgétaire anticipée de l'exercice 2020 a eu pour conséquence de verser dans le budget de 2021 l'encaissement de recettes perçues au titre de facturations générées fin 2020.

Au final, l'exercice 2021, qui dégage un résultat très satisfaisant de plus de 200 000 €, révèle le niveau élevé d'activités du Parc.

VI – Perspectives 2022-2023

De façon générale, les perspectives sont favorables : chaque opération d'aménagement emportant des consommations d'emprises foncières implique une opération environnementale, au titre des mesures compensatoires, sur laquelle le Parc peut opportunément intervenir.

Au titre des espaces naturels sensibles, les activités du Parc pourront être consacrées aux opérations d'entretien régulier des étangs récemment mis à niveau (comme à Altenach).

Mme VALLAT remarque que les activités du Parc d'Erstein et de Rivières de Haute-Alsace (RHA) sont communes.

M. SCHERLEN explique que RHA est un syndicat mixte qui travaille principalement pour les collectivités qui en sont membres, avec ses propres moyens ou en externalisant ses travaux par voie de marchés. Le Parc axe ses activités en direction du domaine fluvial de la CeA (Canal de la Bruche et canaux du Haut-Rhin dont la maîtrise d'ouvrage n'a pas été transférée à RHA) et de ses bénéficiaires historiques (tel que le SDEA).

Les interventions respectives du Parc et de RHA sont fonction de la répartition naturelle des maîtrises d'ouvrage territorialement partagées sur le périmètre de l'Alsace.

Les équipements éventuellement sous-utilisés par le Parc ou par RHA pourraient faire l'objet d'une mutualisation, à condition que les matériels en question ne soient pas trop spécialisés et n'aient pas été acquis pour couvrir une niche d'activité spécifique, qui n'intéresseraient donc pas l'autre entité. Mais, les matériels dits d'appui (tracteurs-remorques ou camions) dont ces deux entités seraient propriétaires pourraient faire l'objet d'une mutualisation.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2021 du Parc travaux d'Erstein.

CLOTURE DE LA REUNION

Mme DOLLINGER remercie les participants pour avoir effectué le déplacement ou pour s'être rendus disponibles via la visioconférence.

Mme VALLAT et Mme DOLLINGER proposent que les supports de présentation des services soient communiqués aux membres de la Commission avant les réunions.

Mme DOLLINGER clôture la réunion de la CCSPL du 27 octobre 2022, dont le procès-verbal sera adressé à ses membres.

Le 14 novembre 2022,



Madame Isabelle DOLLINGER,
2^{ème} Vice-Présidente de la Collectivité
européenne d'Alsace,
Présidente de la CCSPL